

DECLARATION de CONFORMITE CE

Le fabricant : Sentera Europa NV
Duitslandstraat 9
BE-9140 Temse

Tél. +32 3 771 36 51
info@sentera.eu

Déclare sous notre seule responsabilité que le produit :

USV-8/010-PA Potentiomètres actifs

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant :

Basse tension (BTD) Directive 2014/35/EU

- EN 60335-1:2012 Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : Exigences générales
Amendements A11:2014 et AC : 2014 à EN 60335-1:2012
- EN 60730-1:2011 Commandes électriques automatiques à usage domestique et analogue - Partie 1 : Exigences
générales
- EN 62233:2008 Méthodes de mesure des champs électromagnétiques des appareils électroménagers et appareils
similaires en ce qui concerne l'exposition humaine Amendement AC: 2008 to EN 62233:2008

Compatibilité électromagnétique (CEM) Directive 2014/30/EU

- EN 60730-1:2011 Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : Exigences générales
- EN 61000-6-1:2007 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-1 : Normes génériques - Immunité pour les
environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère
- EN 61000-6-3:2007 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-1 : Normes génériques - Immunité pour les
environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère

WEEE directive 2012/19/EU - Déchets d'équipements électriques et électroniques

RoHS Directive 2011/65/EU – Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Les produits doivent être installés et entretenus exclusivement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration est seulement valide quand les appareils sont utilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par la présente déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils doivent être incorporés a été déclarée conforme aux directives applicables. Cette déclaration est seulement nécessaire où le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par ex. composante de sécurité).

La marque de CE est fixée.

Date d'émission : 13 octobre, 2017

Place d'émission : Temse, Belgique



Jos Raskin
Président-directeur Général